

Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

F



TC/34/8

ORIGINAL: anglais DATE: 27 février 1998

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-quatrième session Genève, 30 mars - 1^{er} avril 1998

PELARGONIUM PELTATUM REPRODUIT PAR VOIE SEXUÉE: HOMOGÉNÉITÉ

Document établi par des experts des Pays-Bas

PELARGONIUM PELTATUM REPRODUIT PAR VOIE SEXUÉE: HOMOGÉNÉITÉ

Le Comité technique est invité à donner son avis sur l'examen décrit ci-dessous.

Rapport remis par le service chargé de l'examen

Un hybride F1 de *Pelargonium Peltatum* (hybride simple) ne répond pas aux critères d'homogénéité prévus pour les variétés hybrides dans le document TG/1/2.

Quatre groupes de plantes ont été constitués en 1995 et en 1997 (à partir du même échantillon de semences), qui se distinguaient nettement par deux caractères (pétales supérieurs : netteté des marques et pétales supérieurs : couleur du milieu de la partie supérieure). Le nombre de plantes dans chaque groupe est indiqué dans le tableau.

Différences dans les pétales supérieurs	Nombre d	Nombre de plantes	
	1995	1997	
1. rose pâle avec tache claire	19	18	
2. rose pâle avec tache diffuse	29	26	
3. rose pâle sans tache	10	14	
4. blanc sans tache	2	2	

Le nombre maximum de plantes hors-type admises étant de quatre pour 60 plantes, le service chargé de l'examen a décidé que la variété n'était pas homogène.

Il n'existe sur le marché aucune autre variété à floraison <u>blanche</u> de cette espèce qui soit reproduite par voie sexuée. Les deux seules autres variétés de référence reproduites par voie sexuée présentent des fleurs <u>violettes</u>. Elles présentaient toutes les deux des marques sur leurs pétales supérieurs qui étaient homogènes en ce qui concerne la netteté.

Selon l'obtenteur, il n'est pas possible de rendre la variété plus homogène car après cinq ou six générations d'endogamie, les plantes ne sont plus fertiles. Certains membres du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) ont donc considéré que la variété était suffisamment homogène.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes de droit d'obtenteur pour des plantes ornementales reproduites par voie sexuée, il importe de décider quelle norme d'homogénéité s'applique dans ce cas.

Informations complémentaires et interprétation

- Les hybrides F1 de P. peltatum reproduits par voie sexuée ont été introduits récemment dans cette espèce dont les plantes sont traditionnellement REPRODUITES par BOUTURAGE.
- Par conséquent, un petit nombre de demandes de droit d'obtenteur ont été déposées (pour des variétés à floraison violette et pour une variété à floraison blanche (en réalité rose pâle)).
- Les variétés sont le résultat d'une fécondation croisée de deux <u>populations</u> (et non de clones) endogames (cinq ou six générations).
- Étant donné qu'il n'existe dans le commerce aucune autre variété à floraison blanche reproduite par voie sexuée, deux variétés à floraison violette ont été utilisées comme référence.
- L'examen effectué par le Bundessortenamt a montré qu'il existe deux types d'hétérogénéité:
 - 1. L'expression de la couleur de fond (rose pâle) par rapport au blanc;
 - 2. L'expression de la tache à la fin des deux stries sur l'onglet, qui varie de la présente nette à l'absence.
- Les variétés à floraison violette ne présentent aucune, ou presque aucune, différence de couleur de fond. Seule l'expression de la tache varie légèrement, dans des proportions acceptables toutefois (pour l'octroi du droit d'obtenteur).
- Le nombre de plantes hors-type admises dans un échantillon de 60 plantes est de quatre pour les hybrides F1 purs de *Pelargonium*.

Questions:

- Sur quelle base a-t-on fixé à quatre le nombre de plantes hors-type admises pour les hybrides F1 du genre *Pelargonium*? Est-ce que le nombre de plantes hors-type admises pour le genre *Pelargonium* a été fixé indépendamment du mode d'hybridation pour les F1? Quelle est la situation des hybrides F1 d'autres espèces?
- Comme il est impossible d'effectuer une comparaison avec d'autres variétés à floraison blanche, les variétés à floraison violette ont été utilisées comme référence. La couleur de fond (violet) ne présente pas beaucoup de variations, en tout cas moins que la variété à floraison rose pâle examinée. On pourrait imaginer que les deux plantes à floraison entièrement blanche sont des plantes hors-type. Pour ce qui est de l'expression de la tache, il apparaît clairement qu'en ce qui concerne les variétés à floraison violette elle est moins variable qu'en ce qui concerne les variétés à floraison blanche examinées. On peut se demander si le même système génétique est à l'origine de la variation constatée dans l'expression susmentionnée pour les deux variétés et si la couleur de fond (presque

blanc) de la variété candidate a quelque chose à voir avec la différence constatée dans l'expression.

Selon l'obtenteur, les populations endogames à l'origine des hybrides F1 de la variété à floraison blanche soumise à l'examen étaient plus homogènes que celles de la variété à floraison violette. Les efforts déployés pour éliminer la tache ont échoué. Pour de savoir si cette affirmation est une réalité ou non, on peut prélever deux sous-populations dans la population des hybrides F1 à l'examen : rose pâle avec une tache et rose pâle sans tache. La fécondation croisée doit être effectuée AU SEIN de chacun des deux groupes (bien sûr, pas entre ces deux groupes!). Si le résultat, c'est-à-dire la disjonction, est le même dans les deux sous-populations, il est clair qu'on est arrivé à l'étape finale de l'obtention; dans le cas contraire, on peut procéder à une nouvelle sélection aux fins de l'homogénéité. Un essai analogue a été effectué aux Pays-Bas pour la variété *Pentas* reproduite par voie sexuée.

Mis à part toutes ces considérations, il convient d'envisager l'acceptation de la variété candidate car il n'existe aucune autre variété qui puisse lui être comparée dans ce groupe de couleurs. Par conséquent, les critères à remplir aux fins de l'homogénéité pourraient être arrêtés à ce niveau ("état de la technique"). En effet, on a l'habitude, en ce qui concerne les examens DHS, d'accepter le niveau d'homogénéité obtenu à un certain stade de l'évolution, alors qu'avec le temps les variétés s'améliorent. Cette évolution est nouvelle et nécessite donc un certain appui.

Résumé

- Est-ce que le nombre de plantes hors-type admises est fixe dans ce cas ou est-ce qu'il peut exister une certaine tolérance compte tenu de la formule d'obtention?
- Lorsqu'une certaine tolérance est admise, est-il logique de considérer qu'il s'agit d'une variété à fécondation croisée?
- Est-il logique de vouloir déterminer s'il est possible de procéder à une autre disjonction des caractères de la tache (indépendamment du coût)?
- Est-il admissible et logique qu'en l'absence de variété de référence à floraison blanche, on utilise les variétés à floraison violette?

[Fin du document]